



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu succinct de la séance du 23 février 2021

00- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 26 janvier 2021.

1- ADMINISTRATION GENERALE

1-1- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs de la façon suivante :

CREATIONS		SUPPRESSIONS	
Adjoint administratif à temps non complet (20H)	1	Adjoint technique à temps complet	2
		ATSEM principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1
		Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe à Temps non complet (30H)	1

Vote à l'unanimité

1-2- Gratuité de l'accueil des enfants de l'école FONT MOSSON entre 8H00 et 8H20

Le Conseil Municipal a décidé de façon expérimentale jusqu'aux vacances de Printemps, d'accorder la gratuité de l'accueil du matin à l'école Font Mosson, entre 8h00 et 8H20. Cette mesure vise à fluidifier la circulation le matin entre les deux écoles et se présente comme le corollaire du nouveau sens de circulation qui sera mis en œuvre sur la commune à compter du 1^{er} mars 2021.

Vote à l'unanimité

1-3- Budget Principal/ Reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2020

Le Conseil a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et les a affectés dans le Budget principal comme suit :

- **978 944,42€** à la section d'investissement,
- **560 297€** en section de fonctionnement.

Vote à la majorité absolue (3 abstentions : MM. ILLUMINATI et LECROISEY, Mme MONTAVON)

1- 4- Fixation des taux de fiscalité directe pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal a voté comme suit les taux de fiscalité directe pour l'exercice 2021, étant

entendu que :

- Le taux de TH pour les contribuables restants est figé à 17,6% (taux de 2020),
- La commune perçoit désormais en remplacement du produit de la TH, la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
- Les taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (part communale + part départementale) et Non Bâties demeurent inchangés.

2020				2021		
TH	TFPB (Commune)	TFPB (Département)	TFPNB	TH	TFPB (Commune + Département)	TFPB
17,6%	26,82%	21,45%	154,37%		48,27%	154,37%

Vote à la majorité absolue (2 abstentions : M. LECROISEY et Mme MONTAVON)

1-5- Vote du Budget principal de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal a voté comme suit le budget primitif 2021.

	BP 2021	
	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Opérations réelles	3 668 510 €	4 147 877 €
Opérations d'ordre	1 039 664 €	0€
Résultat reporté	0€	560 297 €
Total de la section	4 708 174 €	4 708 174 €
INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	3 030 998,05 €	1 704 944,42 €
Opérations d'ordre	0€	1 039 664 €
Résultat reporté	0€	286 389,63 €
Total de la section	3 030 998,05 €	3 030 998,05€
BUDGET TOTAL	7 739 172,05 €	7 739 172,05 €

Vote à la majorité absolue (2 abstentions : M. LECROISEY et Mme MONTAVON)

1-6 –ZAC du PRADAS/ Reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2020

Le Conseil a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et les a affectés dans le Budget principal comme suit :

- **2 811,62 €** à la section d'investissement,
- **0 €** en section de fonctionnement.

Vote à la majorité absolue (2 abstentions : M. LECROISEY et Mme MONTAVON)

1-7 – Vote du Budget de la ZAC du PRADAS pour l'exercice 2021

Le Conseil Municipal a voté comme suit le budget primitif 2021.

	BP 2021	
	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Opérations réelles	18 000 €	18 000 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €
Résultat reporté	0 €	0 €
Total de la section	18 000 €	18 000 €
INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	306 586,85 €	452 811,62 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €
Résultat reporté	146 224,77 €	0 €
Total de la section	452 811,62 €	452 811,62 €
BUDGET TOTAL	470 811,62 €	470 811,62 €

Vote à la majorité absolue (2 abstentions : M. LECROISEY et Mme MONTAVON)

1-8- Convention de mutualisation avec la commune de Saint Paul et Valmalle en matière de police municipale

Le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une convention de mutualisation à mettre en place entre les 2 communes pour la mise à disposition d'un ou deux agents, 2 à 3 heures par semaine afin d'exercer sur place la police du stationnement.

Le prix horaire est estimé à 40 €/heure/agent.

Vote à la majorité absolue (1 contre : M. LECROISEY ; 1 abstention : Mme MONTAVON)

1-9 – Expérimentation du Compte Financier Unique avec la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

Le Conseil Municipal a décidé de proposer sa candidature pour la mise en oeuvre, dès le 1^{er} janvier 2022, de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 et du Compte Unique Financier.

Vote à l'unanimité

2- INTERCOMMUNALITE

2-1- Avis de la commune sur le projet de pacte de gouvernance de la CCVH

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de pacte de gouvernance élaboré par la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault ».

Vote à la majorité absolue (2 abstentions : M. LECROISEY et Mme MONTAVON)

2-2- Avis de la commune sur la modification des statuts de la CCVH

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault » portant sur les points suivants :

- Elargissement de la compétence « Culture et Sport » pour l'intervention de la CCVH en faveur des associations et évènements sportifs d'intérêt intercommunal et non plus seulement les activités de pleine nature.

- Prise de compétence supplémentaire relative au Lycée agricole de GIGNAC.
- Vote à la majorité absolue (2 contre : M. LECROISEY et Mme MONTAVON)**

03 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

3-1 DIA

Aucune préemption de la commune sur les DIA suivantes :

N° DIA	Référence de la parcelle	Désignation du bien	Superficie en m²	Prix en €
C21 00133	AK 238 Les Pouses	Non bâti	422	159 000
C21 00134	AN 84 et AN85 – La Baume	bâti	8368 et 272	640 000
C21 00135	AE 178- rue Simone de Beauvoir	bâti	157	245 000
C21 00136	AA148- 155 av d'Argelliers	bâti	179	205 000
C21 00137	AE106 – 69 av Gilbert Sénès	bâti	46	130 000
C21 00138	AE64 – 12 rue des Tourettes	bâti	544	170 000
C21 00139	AE 227 8 rue Simone de Beauvoir	bâti	299	370 000
21-84	BD58 – garrigue de Tamareau	bâti	5500	365 000

3-2 – Décisions municipales

Date	Objet
2 février 2021	Demande de subvention auprès du Département de l'Hérault pour la mise en œuvre du Chemin des Planètes. Montant de dépense subventionnable : 7 002 €HT
2 février 2021	Demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour la mise en œuvre du Chemin des Planètes. Montant de dépense subventionnable : 7 002 €HT

04 – INFORMATIONS

- 1/ Changement du sens de circulation dans le centre du village opérationnel le dimanche 28 février 2021 ;
- 2/ Expérimentation, à compter du 15 mars 2021, pour transporter par bus, 57 enfants à l'école élémentaire, au départ du collège Vincent Badie ;
- 3/ Mise en place prochaine d'une correspondance avec le PEM, à destination de Gignac, à 14h45 avec un retour programmé à Montarnaud à 19h05 (gratuit pour la commune). D'autres correspondances vont être étudiées mais auront un coût pour la commune (3000€/an l'aller simple) ;
- 4/ Tous les propriétaires de la commune concernés ont été informés par courrier de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) ;
- 5/ Le recensement des riverains des ruisseaux est en cours. Ils seront par la suite informés de leur obligation d'entretien et des modalités de celui-ci ;
- 6/ Rappel des horaires des permanences du centre de tests de Montarnaud (les lundi, jeudi et samedi de 9h30 à 10h30). 90 doses de vaccins sont actuellement allouées par semaine au centre de vaccination de Gignac ;

7/ La commune a reçu le label « Terre Saine » qui récompense les collectivités qui ont déployé le « zéro Phyto » depuis plus d'un an, au-delà des 3 grenouilles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Fait à Montarnaud, le 24 février 2021

Le Maire,

Jean-Pierre PUGENS

